



COMMUNIQUE

Coopération maroco-chinoise dans le domaine du transport aérien

Messieurs le Directeur Général de l'Aviation Civile et le Directeur du Transport Aérien ont reçu, le vendredi 15 novembre 2013 au siège de la Direction Générale de l'Aviation Civile à Rabat, Messieurs le Premier Secrétaire et le Conseiller Economique et Commercial de l'Ambassade de la république de Chine.

Au cours de cette rencontre, la Partie marocaine a informé la Partie chinoise de l'importance du transport aérien pour le Maroc en tant que composante fondamentale de développement économique et social du pays.

A cet effet, le Royaume du Maroc qui est considéré comme porte de l'Afrique vu sa position géostratégique et économique et un lien entre l'Afrique et l'Europe, a opté ces dernières années pour une politique volontariste de libéralisation du secteur du transport aérien et a choisi une stratégie fondée sur l'encouragement de l'investissement, de la compétitivité de l'aviation civile, en se basant sur le renforcement de la sûreté et la sécurité aéronautiques, de la protection des consommateurs et de l'environnement, ainsi que le développement des infrastructures aéroportuaires.

Dans ce cadre, les responsables des deux Parties se sont félicités de l'aboutissement des négociations aéronautiques qui ont eu lieu à Pékin les 13 et 14 Aout 2012, entre les experts des deux pays et qui se sont soldées par le paraphe d'un accord qui prévoit la multidésignation des entreprises de transport aérien et qui octroie les droits de trafic de 3ème et 4ème liberté avec une limitation de fréquences à 14 hebdomadaires.

Les responsables marocains ont exprimé leur volonté de renforcer davantage les liens de coopération en la matière et ont réaffirmé leur disposition à œuvrer ensemble pour la mise en place d'un partenariat effectif, à travers une étroite coopération entre les deux Parties.

La Partie marocaine est favorable à une coopération qui couvre les domaines du transport aérien, la sécurité et la sûreté aéronautique, la formation en métiers d'aviation civile et la conclusion d'accords de coopération commerciale entre les entreprises désignées des deux Parties. Elle a informé la Partie chinoise sur les investissements importants qui seront mobilisés dans le domaine des infrastructures aéroportuaires pour augmenter la capacité des aéroports à l'horizon 2035 et accompagner les objectifs de la Vision 2020 du secteur du tourisme.

D'un autre côté, la Partie marocaine a expliqué que le fret aérien au Maroc présente un fort potentiel de croissance, grâce aux plans de développement industriel, la libéralisation de l'économie marocaine, les plans de promotion des exportations et notamment des produits à plus forte valeur ajoutée, et a souhaité que la Partie chinoise étudie la possibilité et l'opportunité de créer un hub cargo au Maroc (connecté avec l'Europe, le Moyen Orient, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique).

Pour sa part, la Partie chinoise a exprimé sa volonté pour développer le partenariat en matière d'aviation civile, de transport aérien et de formation dans les métiers aéronautiques.

